

**IMPORTANT** : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso  
 Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci  la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**

Société Anonyme au capital de 11 763 605,70 €  
 Siège Social : 16 Cours Albert 1<sup>er</sup> – 75008 PARIS  
 393 010 467 RCS Paris

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**  
**Convoquée pour le 7 avril 2023 à 9h00**  
 28 Cours Albert 1<sup>er</sup> -75008 PARIS.

CADRE RESERVE A LA SOCIETE	
Identifiant	
Nombre d'actions	<input type="checkbox"/> Nominatif
	<input type="checkbox"/> Porteur
Nombre de voix	<input type="checkbox"/> Vote simple
	<input type="checkbox"/> Vote double

<input type="checkbox"/> JE VOTE PAR CORRESPONDANCE Cf. au verso (2)												
Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceux <input type="checkbox"/> la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.					Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci <input type="checkbox"/> la case correspondant à mon choix.							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui	Non Abst	Oui	Non Abst
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>
									B	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>
									C	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>
									D	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>
									E	<input type="checkbox"/>	K	<input type="checkbox"/>

**ATTENTION** : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront validées que si elles sont directement retournées à votre banque.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1)

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :

À la banque  Sur 1<sup>ère</sup> convocation  Sur 2<sup>ème</sup> convocation   
 A la société

Date et Signature

## CONDITIONS D'UTILISATION DU FORMULAIRE

### **(1) GENERALITES**

Il s'agit d'un formulaire unique prévu par l'article R.225-76 du Code du Commerce. Quelle que soit l'option choisie, le signataire est prié d'inscrire très exactement dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules), prénom usuel et adresse (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire).

Pour les personnes morales, le signataire doit renseigner ses nom, prénom et qualité.

Si le signataire n'est pas l'actionnaire (exemple : Administrateur légal, Tuteur etc) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

Le formulaire adressé pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (article R 225-77 alinéa 3 du Code de Commerce).

Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (article R 225-81 du Code de Commerce). Ne pas utiliser à la fois « Je vote par correspondance » et « Je donne pouvoir » (article R 225-81 du Code de Commerce) la version française de ce document fait foi.

### **(2) VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Article L 225-107 du Code de Commerce (extrait) :

« Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'État. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée dans les conditions de délais fixés par décret en Conseil d'État.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. »

→ Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement noircir la case « Je vote par correspondance » au recto.

Dans ce cas, il vous est demandé

- Pour les projets de résolutions proposés ou agréés par l'Organe de Direction :
  - Soit de voter « oui » pour l'ensemble des résolutions en ne noircissant aucune case
  - Soit de voter « non » ou de vous « abstenir » (ce qui équivaut à voter « non ») sur certaines ou sur toutes les résolutions en noircissant individuellement les cases correspondantes.
- Pour les projets de résolutions non agréés par l'Organe de Direction, de voter résolution par résolution en noircissant la case correspondant à votre choix.

Si les informations contenues sur ce formulaire sont utilisées pour un fichier nominatif informatisé, elles sont soumises aux prescriptions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifié en ce qui concerne notamment le droit d'accès et de rectification pouvant être exercé par l'intéressé auprès de son teneur de compte.